

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 14 (1885)

Heft: 6

Artikel: Aperçu sur l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg [suite]

Autor: Horner, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040010>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

résumé sommaire dans les colonnes de notre organe. Mais après en avoir pris connaissance, nous avons pu constater que les instituteurs du district allemand partagent presque en tout la manière de voir de leurs collègues romands sur la valeur, l'importance et l'organisation des leçons d'épreuve aux examens de brevet. Les idées qu'ils ont émises se trouvent ainsi déjà condensées dans le substantiel travail de M. Bochud, instituteur à Cressier. Inutile par conséquent de les reproduire ici. Nous tenons toutefois à exprimer notre reconnaissance aux instituteurs de la Singine qui, quoique séparés de nous par la langue, ont bien voulu donner ce témoignage de sympathique solidarité et de dévouement envers notre utile Société.

Ad. MICHAUD,
Président de la Société fribourgeoise d'éducation.

APERÇU SUR L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE FRIBOURG ¹

II. — Après la chute de l'ancien régime

(Suite.)

A la fin du XVIII^e siècle, les écoles de la Gruyère étaient à peu près sur le même pied que celles du district de la Glâne.

Bulle avait deux écoles, l'une de garçons avec 93 élèves, et une autre de filles avec 60 élèves. Le programme comprenait l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique. L'école avait lieu deux fois par jour.

Le maître et la maîtresse recevaient de la bourgeoisie et de l'hôpital chacun 9 louis ², avec le droit du petit communage ou un louis ³, et du bois pour la valeur d'un louis.

A l'école de *La Tour-de-Trême*, on enseignait la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le plain-chant et la religion. Elle était fréquentée par 36 élèves. La commune donnait au maître 48 écus ⁴ et chaque enfant 6 batz ⁵, mais l'instituteur devait en même temps remplir l'office de marguillier.

A *Echarlens*, on accordait 6 semaines de vacances; cette école renfermait environ 60 écoliers. Le programme était le même qu'à La-Tour. Le maître recevait 5 louis d'or ⁶, payés par la

¹ Les instituteurs qui possèdent des pièces, documents et renseignements sur leurs écoles, sont instamment priés de les communiquer à M. le Recteur Horner, à Fribourg, afin que cet aperçu sur l'histoire de l'instruction primaire dans notre canton soit aussi complet et aussi exact que possible.

² 208 fr. 65. — ³ 23 fr. 18. — ⁴ 132 fr. 50. — ⁵ 0 fr. 83. — ⁶ 115 fr. 92.

commune, avec la part de bois des bourgeois. Il était exempt de toutes prestations communales. Cependant, il était tenu de travailler aux grands chemins.

Le régent de *Vuippens* tenait l'école trois heures par jour, toute l'année, moins 6 semaines à l'époque des moissons. Il devait apprendre à lire, à écrire, à servir la messe, à réciter le catéchisme et à prier Dieu. Il avait 17 écoliers et recevait une rétribution annuelle de 37 écus et 2 batz ¹, payés par la commune.

L'école de *Marsens* était vacante. Précédemment, elle comptait 53 enfants et le régent recevait 25 écus petits ².

C'est le chapelain Villermaulaz qui, à la fin du siècle dernier, faisait la classe à *Vaulruz*. L'école renfermait 94 élèves. Le traitement se composait de 50 écus ³, de l'affouage et de la part des biens communaux, part qui valait 6 écus petits ⁴.

Sorens avait une école de 56 élèves, à qui le maître apprenait l'écriture, la lecture et le catéchisme. Son traitement s'élevait à 6 louis d'or ⁵, avec une part de bois.

L'école de *Vuadens* renfermait 127 écoliers, à qui on enseignait le catéchisme, l'écriture, la lecture et l'arithmétique. La Confrérie payait au maître 30 écus ⁶, avec 3 écus petits ⁷ pour le logement et son affouage.

Le régent de *Riaz* avait 91 enfants à instruire. Il leur enseignait le catéchisme, l'arithmétique, la lecture, l'écriture, l'orthographe et le plain-chant. Il recevait pour traitement 4 louis ⁸, 10 batz ⁹ par écolier annuellement; plus, 6 piécettes ¹⁰ par ménage aisé et 3 piécettes ¹¹ par ménage pauvre. De plus, il avait son logement. Comme la plupart des autres régents, celui de *Riaz* remplissait les fonctions de marguillier.

Les quatre communes de *Sales* fournissaient un contingent de 100 enfants environ confiés aux soins d'un seul régent, qui enseignait la lecture, l'écriture et les 4 règles de l'arithmétique. Son salaire est de 35 écus petits ¹², payés par la commune, à l'exception des intérêts d'un capital de 400 écus ¹³ fondé en faveur de l'école.

A *Avry*, la durée de l'école était de 9 mois. Elle comptait 100 enfants appartenant aux quatre communes de cette paroisse. C'était le chapelain qui faisait l'école. Pour ce service, il recevait 50 écus petits ¹⁴, fournis par les rentes d'une fondation, avec une part de bois.

L'école de *Morlon* était vacante. Cette commune comptait 40 enfants en âge de fréquenter l'école. Comme la commune était pauvre et qu'elle n'avait pour payer le régent que la rente de 300 écus ¹⁵, provenant d'une fondation pour l'école, le régent

¹ 102 fr. 41. — ² 69 fr. 01. — ³ 138 fr. 03. — ⁴ 16 fr. 56. — ⁵ 139 fr. 10.
— ⁶ 82 fr. 81. — ⁷ 8 fr. 28. — ⁸ 92 fr. 74. — ⁹ 1 fr. 38. — ¹⁰ 1 fr. 45. —
¹¹ 0 fr. 72. — ¹² 96 fr. 62. — ¹³ 1,104 fr. 20. — ¹⁴ 138 fr. 03. — ¹⁵ 828 fr. 15.

n'enseignait que durant 6 mois. Il recevait 3 louis d'or ¹, avec une petite rétribution livrée par chaque écolier.

Les écoles de la Gruyère, comme dans le reste du canton, étaient placées sous la surveillance des curés et des préposés de chaque village, qui devaient faire des visites quatre fois par an.

Tel était en 1798 l'état de l'instruction dans les communes de la Basse-Gruyère.

De Bulle, passons maintenant dans la Singine. Nous l'avons vu précédemment, le chanoine Fontaine place ces écoles au dernier rang. Voici quelques détails empruntés au rapport que le curé de Planfayon, J. Zurkinden, adressait, en date du 13 mars 1801, à Wicky, président de la Chambre administrative et du conseil d'éducation. Les divisions territoriales étaient différentes de celles d'aujourd'hui. Dans les paroisses qui formaient le district de Fribourg à cette époque, il n'y avait que six écoles. L'une à *Planfayon*, composée de 86 élèves et confiée à Jean Thalmann, marguillier. Le maître a un traitement de 9 écus bons ² et un batz ³ par enfant chaque semaine, si l'enfant n'est pas ressortissant de la commune. Chacun apporte, en outre, journellement sa bûche de bois pour le chauffage.

A *Plasselb*, c'est le curé qui tient l'école. Elle est fréquentée par 21 enfants. Depuis le mois de mars, les parents se refusent à y envoyer leurs enfants. Pour sa peine, le curé reçoit de la commune 7 batz ⁴ par enfant. La commune de Plasselb affectait, depuis plusieurs années, la location d'une pièce de terre à la rétribution accordée au curé pour la tenue de l'école.

Pour se conformer à la lettre du 25 novembre 1800 de M. le curé de Planfayon, alors inspecteur scolaire, le président de la municipalité de Plasselb réunit une assemblée communale pour s'occuper de l'école et du traitement de l'instituteur. La majorité des bourgeois demandait un autre régent, qui apprendrait aux garçons à écrire et à lire les caractères écrits : il y avait encore d'autres sujets de mécontentement à l'endroit du curé. Mais celui-ci repoussa les prétentions de la commune, disant qu'il avait le droit d'être instituteur, qu'il ne céderait ce droit à personne et qu'il ne se laisserait pas, non plus, imposer des directions sur la marche de l'école.

Les bourgeois cédèrent et résolurent d'abandonner encore au curé le soin de l'école. On fixa le traitement à 7 batz ⁵ par jour. Bien que la caisse communale fût très pauvre, on résolut d'y puiser cette année-là 7 couronnes ⁶, mais sans aucun engagement pour l'avenir. Les communiars de Plasselb formulèrent des plaintes à l'égard des inspecteurs, qui les avaient traités plus sévèrement que les habitants de Dirlaret et d'Oberschrot. Ceux-ci n'ont pas été contraints d'ouvrir une école, ni même de contribuer au traitement du régent de Plasselb. Selon eux, il aurait suffi d'un régent

¹ 69 fr. 55. — ² 31 fr. — ³ 0 fr. 145. — ⁴ 1 fr. 01. — ⁵ 1 fr. 01. — ⁶ 19 fr. 32.

pour tout l'arrondissement : chaque commune aurait contribué à son traitement.

A *Dirlaret*, le vicaire fait la classe aux 40 enfants de ce village et il reçoit du bois et 1 batz ¹ par enfant pour ses services.

A *Brunisried*, paroisse de Dirlaret, Barbe Fontana, fille d'un certain âge, tient une école de 70 enfants environ. La commune lui paye 25 batz ² et chaque enfant 1 batz ³ par semaine. Ceux qui ne fournissent pas de bois payent 5 batz ⁴ ; mais beaucoup de familles sont si pauvres que la maîtresse n'en peut rien retirer.

L'école de *Chevrilles* est confiée à Pierre Gauch, qui y enseigne depuis 20 ans. Son école compte 44 enfants. Il perçoit 1 batz ⁵ par semaine de chaque enfant et 6 batz ⁶ de ceux qui n'apportent pas de bois. Une lettre du curé Gross nous apprend, en date du 24 juillet 1798, que l'école de Chevrilles était de temps à autre vacante : il y avait aussi parfois un instituteur à St-Sylvestre.

Si tous les enfants avaient fréquenté l'école, leur nombre aurait dépassé la centaine. On y enseignait le catéchisme, l'écriture et la lecture. Le curé Gross visitait l'école au moins une fois par semaine. L'école n'avait lieu que pendant les mois de janvier, de février et de mars. C'est le curé qui payait de sa bourse l'écolage des pauvres ; la commune ne voulait rien faire en leur faveur.

Il y avait aussi des écoles, à cette même époque, à *Tavel*, à *Alterswyl* et à *St-Antoine*. Elles étaient tenues par les chapelains de ces localités et ils recevaient généralement pour traitement chaque année 1 batz ⁷ par enfant. La population de la paroisse de Tavel était de 2,450 âmes.

A *Marly*, c'est Pierre Studemann qui est régent. Il a 43 élèves allemands et français, en nombre presque égal. Les enfants de familles aisées lui donnent 1 batz ⁸ par semaine. La commune a promis d'augmenter le traitement.

Passons maintenant à quelques écoles de la Broye et analysons le rapport que l'abbé Gillard, commissaire d'éducation, adressait au conseil d'éducation du canton de Fribourg, en date du 2 mai 1801.

A *Domdidier*, l'école était tenue par le chapelain ; mais la fréquentation en était irrégulière et les progrès fort lents.

A *Dompièrre*, la fréquentation avait souffert des ravages de la petite vérole. Le commissaire loue, du reste, la diligence du maître d'école.

L'école de *Russy* se trouvait sur un bon pied.

A *Chandon*, l'école est peu fréquentée : la plupart des enfants vont mendier ; se régent se montre souvent impatient et rude.

A *Cournillens*, les parents sont fort négligents et tiennent peu à l'instruction de leurs enfants.

L'école de *Villarepos* marche bien. Cependant, le régent donne

¹ 0 fr. 145. — ² 3 fr. 62. — ³ fr. 145. — ⁴ 0 fr. 72. — ⁵ 0 fr. 145. — ⁶ 0 fr. 87. — ⁷ 0 fr. 145. — ⁸ 0 fr. 145.

trop souvent congé pour se rendre aux foires et aux marchés du voisinage. Le commissaire voudrait que l'on prit des mesures pour que les instituteurs ne puissent pas, à leur gré, donner des congés et abréger la durée de l'école.

Voici maintenant les quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur l'état d'un certain nombre d'écoles du district de la Veveyse :

La petite ville de Châtel était dotée de deux écoles, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. L'instituteur de l'école des garçons s'appelait Udalric Galley. Il était d'Attalens.

Il réunissait les fonctions de chapelain. « Ces deux fonctions, dit-il lui-même, ont été ordinairement réunies et c'est le vœu de la commune qu'elles le soient toujours. Le chapelain actuel, qui n'avait pu d'abord se charger de l'école à cause de sa santé, a été dans la suite sollicité à le faire. Il a cru devoir se rendre à des instances réitérées, vu qu'un ministre de Jésus-Christ ne peut rien faire de plus agréable à son divin Maître et de plus utile à la patrie que de travailler à l'instruction de la jeunesse. »

Au moment de l'enquête du directoire helvétique, l'abbé Galley avait 48 ans. Il était instituteur depuis 11 ans. Auparavant, il donnait des leçons particulières. S'il est permis d'en juger par ses réponses, c'était un prêtre instruit, pieux et digne.

Il enseignait la religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'orthographe ainsi que les principes de la langue latine à ceux qui le demandaient. L'école avait lieu deux fois par jour depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mai. A la saison des grands travaux de la campagne, l'instituteur donnait un mois de vacances. Les leçons étaient de deux heures, mais elles étaient souvent prolongées au delà du temps prescrit. En hiver, on faisait l'école aux grands le matin. Ils étaient divisés en deux cours : les uns lisaient pendant que les autres s'exerçaient à l'écriture. Les petits que l'on réunissait l'après-midi étaient sectionnés en 4 ou 5 degrés.

L'école des garçons était fréquentée l'hiver par 60 à 70 enfants, et en été par 30 à 40. Beaucoup de garçons ne fréquentaient aucune école; d'autres n'y apparaissaient que par intermittence.

Le programme de l'école comprenait l'enseignement du catéchisme, les devoirs du chrétien, le syllabaire et la civilité chrétienne.

L'instruction était de droit gratuite pour les bourgeois; on n'exigeait rien, non plus, des habitants. Aux garçons qui demandaient des leçons de latin, on réclamait 2 louis ¹ par mois. Ces leçons étaient données en particulier. Il n'y avait qu'une salle d'école dans la maison du chapelain. Cette salle était humide et obscure. Le chapelain recevait un traitement de 192 livres suisses ², sans autres accessoires qu'un peu de mauvais bois.

¹ 46 fr. 37. — ² 278 fr. 27.

L'école des filles de Châtel avait à sa tête un instituteur. A en juger par son rapport, ce maître était peu capable. Il nous paraît complètement brouillé avec les règles les plus simples de la grammaire. Il est vrai qu'on était alors éloigné de l'âge d'or des participes. La calligraphie de notre régent ne valait guère mieux que son orthographe. Du reste, il ne faut pas s'en étonner, car il avait passé 14 années de sa jeunesse au service de Louis XV. C'était là toute sa préparation à la carrière de l'enseignement. Avant la Révolution, il signait les passe-ports. Il avait sa place marquée au lutrin de l'église de Châtel. S'il ignorait la grammaire, il s'entendait d'autant mieux à battre le fer, car aux fonctions de maître d'école, de chantre, d'écrivain public, il joignait celle de maréchal-ferrant. C'est même pour cette dernière profession qu'il paraît avoir eu le plus d'aptitudes. Au moment où il rédigeait son rapport, il était presque octogénaire et il avait passé trente années de sa laborieuse existence à instruire et à élever les demoiselles de Châtel.

Joseph Porvian ¹, — c'était son nom — tenait, sous sa respectable férule, de 30 à 40 filles ; pour le catéchisme du dimanche, le nombre s'élevait jusqu'à 60. Les enfants se réunissaient dans une vieille maison, composée d'une salle et d'une cuisine. Cette maison appartenait à la commune. Notre vieux magister recevait 30 écus ² et il avait à sa disposition un jardin, « petite paye, observe-t-il, suivant la patience et les peines ».

L'école des filles de Châtel était divisée, au témoignage de notre régent, en trois degrés : le cours de celles qui lisent, le cours de « celles qui assemblent les syllabes », enfin, le cours des enfants qui étudient l'alphabet. C'est ensuite d'une *examination* (sic) de M. Rudat que notre maréchal-ferrant avait été admis à enseigner.

(A suivre.)

R. HORNER.

BIBLIOGRAPHIES

I

Livre de lecture pour les écoles primaires du canton de Fribourg. Degré inférieur. — Einsiedeln, Benziger, frères, 1885. Prix 50 cent.

Guide du maître pour le livre de lecture des écoles primaires du canton de Fribourg. — 20 cent.

Nos écoles viennent d'être pourvues, pour le degré inférieur, d'un excellent livre de lecture, méthodique et rationnel.

« Ce premier livre est à la fois, dit l'auteur dans le *Guide du*

¹ Il y a 20 ans, Châtel comptait deux familles *Porvian*. Elles ont émigré en Amérique. — ² 82 fr. 82.